

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON**Séance du 23 juin 2020**

Date de convocation : 19 juin 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 19 Procurations : 0 Votants : 19

L'an deux mille vingt, le 23 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de l'Isarce, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Mireille DUTHEN-KAROUTCHI, Marie-Joëlle DEBATY, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Olivier CHARRET, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Bérénice DABAN. Patrick MOURA, Michel AURIGANC, Corinne PANATIERSecrétaire de séance : Audrey VANHOOREN**DÉLIBÉRATION N° 2020-36 : Avenant à la convention de délégation de la compétence Transports Scolaires**

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine a été signée en 2019, et pour une durée de 3 ans, concernant la prise en charge de la participation familiale pour les transports scolaires et/ou le financement des accompagnateurs.

Par délibération en date du 16 décembre 2019, la Région a amendé son règlement de transport scolaire, notamment pour accorder une réduction supplémentaire aux fratries de trois enfants et plus inscrits au transport scolaire (30 % pour le 3^{ème} enfant et 50 % à partir du 4^{ème}). De plus, les nouvelles dispositions prévoient une légère modification de la grille tarifaire des participations familiales pour la rentrée scolaire 2020/2021 (avec un ajustement de plus ou moins 1 euro selon le quotient familial par rapport aux tarifs en vigueur pour l'année 2019/2020)

La présente délibération a pour but d'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention traduisant ces dernières évolutions tarifaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE d'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine et toute pièce afférente à ce dossier.

VOTE

POUR	19
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

